



Confédération Française
de l'Industrie des Papiers,
Cartons et Celluloses

Madame Connie HEDEGAARD
Commissaire à l'Action pour le Climat
Direction Générale CLIMA
Unit B1 – Mise en œuvre de l'ETS
COMMISSION EUROPEENNE
Avenue de Beaulieu, 5

B -1049 BRUXELLES

Paris, le 9 octobre 2012

CONSULTATION SUR LE PROJET DE DECISION RELATIVE AU BACKLOADING

Madame la Commissaire,

La Direction Générale Climat de la Commission Européenne a publié le 25 juillet 2012 une proposition de décision visant à modifier la directive 2003/87/CE définissant le fonctionnement du Système d'Echange de Quotas (SEQ). Cette proposition, si elle est adoptée, conduirait à reporter une partie des quotas devant être mis aux enchères en début de période (2013-2015) vers la fin de la période (2018-2020), ceci afin d'induire une raréfaction des quotas et donc une hausse de leur cours.

Dans le cadre de la consultation organisée par la DG CLIMA, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-après les 5 raisons pour lesquelles la Confédération Française de l'Industrie des Papiers, Cartons et Cellulose s'oppose à ce projet de décision.

- 1. L'union européenne ne doit pas contribuer à augmenter le prix de l'énergie en période de crise.** Une augmentation du cours des quotas conduirait inévitablement à un renchérissement du prix de l'énergie, et ne créerait ni valeur ajoutée, ni emploi, en particulier si cette démarche est unilatérale. L'augmentation du prix de l'énergie en Europe irait à rebours de la stratégie adoptée par des pays compétiteurs, comme les Etats-Unis, qui bénéficient d'un fort mouvement de ré-industrialisation occasionné notamment par une réduction du coût de l'énergie.

.../...

23-25, rue d'Aumale - 75009 Paris
Tél. + 33 (0)1 53 89 24 00
Fax + 33 (0)1 53 89 24 01
E-mail : contacts@copacel.fr

SIRET 784 853 673 00019 – APE 911 A

2. **Le système d'échange des quotas a atteint son objectif.** Le SEQ a été mis en place et conçu pour atteindre des objectifs, à moindre coût pour la société, de réduction des émissions de gaz à effet de serre dans l'Union européenne. Les objectifs de réduction des gaz à effet de serre sur la période 2008-2012 ont été atteints, démontrant ainsi l'efficacité du marché. Le prix du quota de CO₂ observé aujourd'hui ne fait que refléter la récession économique dans laquelle se sont engagées la plupart des économies de l'Union Européenne. Alors que les décisions politiques qui ont été prises affectent déjà très sensiblement le marché du carbone, la proposition de décision relative au backloading serait la mesure de trop qui mettrait fin au SEQ tel que nous le connaissons aujourd'hui.
3. **L'incertitude réglementaire devient un frein à l'investissement en Europe.** Pour rester compétitive l'industrie a besoin d'investir. 2013 contribue déjà un changement significatif du SEQ, avec la mise en place de nouvelles règles d'allocation. 2014 apporte une nouvelle incertitude avec la révision de la liste des secteurs soumis au risque de fuite de carbone. Alors que la 3^{ème} période d'échange n'a pas encore commencé, la Commission Européenne veut, de surcroît, modifier la règle du jeu avec sa proposition de backloading. Enfin, la récente annonce du lien du SEQ européen avec SEQ australien, qui conduirait à surenchérir le cours du carbone en Europe, apporte encore un nouveau facteur d'incertitude. Dans ce contexte d'incertitude réglementaire extrême, il devient hasardeux pour l'industrie d'investir et de rester compétitive.
4. **Cette proposition, qui ne prévoit pas de plafond au cours du quota, représente un risque fort pour l'industrie.** La mesure envisagée par la Commission prévoit de fixer un prix « plancher », mais pas de limite maximale au cours du quota. Une telle mesure, sans plafonnement du prix du carbone, est susceptible de conduire à un emballement du système, qui se traduirait par une augmentation marquée du cours du quota, occasionnant des conséquences désastreuses sur l'industrie française déjà très fragilisée.
5. **Augmenter le prix du carbone n'est pas la réponse aux besoins de ruptures technologiques.** Une réduction significative des émissions de gaz à effet de serre, telle que requise par les engagements européen et français aux horizons 2030 - 2050, ne pourra se faire que par des ruptures technologiques nécessitant d'investir dans la Recherche, et non pas en fragilisant les entreprises par un prix du carbone trop élevé.

Nous vous prions de croire, Madame la Commissaire, à l'assurance de notre haute considération.

La Présidente,



Isabelle BOCCON-GIBOD